

ANALYSE

AVRIL 2017 NO: 28

RAPPORT EUROPÉEN SUR L'ISLAMOPHOBIE 2016 RAPPORT NATIONAL SUR LA FRANCE

YASSER LOUATI





RAPPORT EUROPÉEN SUR
L'ISLAMOPHOBIE 2016
**RAPPORT NATIONAL
SUR LA FRANCE**

YASSER LOUATI

COPYRIGHT © 2017 by SETA

All rights reserved.

No part of this publication may be reprinted or reproduced or utilized in any form or by any electronic, mechanical or other means, without permission in writing from the publishers.

Layout : Erkan Söğüt

Printed in Turkey, İstanbul by Turkuvaz Haberleşme ve Yayıncılık A.Ş., 2016

SETA | FOUNDATION FOR POLITICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH

Nenehatun Caddesi No: 66 GOP Çankaya 06700 Ankara TÜRKİYE

Phone:+90 312.551 21 00 | Fax :+90 312.551 21 90

www.setav.org | info@setav.org | @setavakfi

SETA | İstanbul

Defterdar Mh. Savaklar Cd. Ayvansaray Kavşağı No: 41-43

Eyüp İstanbul TÜRKİYE

Phone: +90 212 315 11 00 | Fax: +90 212 315 11 11

SETA | Washington D.C.

1025 Connecticut Avenue, N.W., Suite 1106

Washington, D.C., 20036 USA

Phone: 202-223-9885 | Fax: 202-223-6099

www.setadc.org | info@setadc.org | @setadc

SETA | Cairo

21 Fahmi Street Bab al Luq Abdeen Flat No 19 Cairo EGYPT

Phone: 00202 279 56866 | 00202 279 56985 | @setakahire

CONTENT

SOMMAIRE RÉSUMÉ	7
INTRODUCTION	9
INCIDENTS SIGNIFICATIFS ET DÉVELOPPEMENTS DANS LE PAYS DURANT LA PÉRIODE D'ÉTUDE	9
DISCUSSION SUR LES INCIDENTS ISLAMOPHOBES ET LES ÉVÈNEMENTS DISCURSIFS	12
FIGURES CENTRALES DU RÉSEAU ISLAMOPHOBE	21
CONCLUSION: RECOMMANDATIONS POUR POLITIQUES ET ONG	27
CHRONOLOGIE	27

L'AUTEUR

Yasser LOUATI

Yasser Louati est un activiste pour la défense des droits humains et des libertés publiques spécialisé dans l'islamophobie et les politiques sécuritaires. Jusqu'en juin 2016, il fut le porte-parole du Collectif contre l'Islamophobie en France et responsable de son bureau des relations internationales. Avant de rejoindre le CCIF, il était militant associatif au sein de la communauté musulmane française ayant travaillé pour une meilleure organisation politique et pour une citoyenneté active. Il lance maintenant l'association Justice et Libertés Pour Tous, qui se spécialise dans la lutte contre l'islamophobie et les violations des libertés publiques. Il est un contributeur régulier à divers médias, dont Al Jazeera, France 24, et CNN au sujet de la politique française, des citoyens de confession musulmane, de l'islamophobie et des violations des droits humains. Ses écrits sont publiés entre autres par Al Jazeera English, Alternet, Middle East Eye, Libération et la revue des études sur l'islamophobie de l'Université de Berkeley en Californie. Avant son engagement, il était consultant dans l'aviation au Moyen-Orient et en Afrique. Il est diplômé de l'Université de Paris XII en civilisation et littérature anglaise.

Originellement publié en anglais : Yasser Louati (2017) : Islamophobie en France : Rapport national 2016 dans : Enes Bayraklı & Farid Hafez, European Islamophobia Report 2016, Istanbul, SETA, 2017. Le rapport est téléchargeable sur www.islamophobiaeurope.com

SOMMAIRE RÉSUMÉ

En 2016, la France est en état de choc, après une vague d'attentats terroristes et notamment ceux de novembre 2015, qui avaient fait plus de 130 morts et 200 blessés. D'autres attaques ont été menées l'été suivant, comme à Nice le 14 juillet – qui a causé 86 victimes – ou à Magnanville, qui a ôté la vie à deux agents de police le mois précédent.

Dans un pays où l'islamophobie constitue un défi social de poids depuis trente ans, il était attendu que le racisme rampant, combiné aux actes terroristes et à un modèle socioéconomique en lambeaux, se traduirait par une déferlante d'agressions à l'égard d'une minorité perçue comme un corps étranger et qui ne peut être intégré, même après quatre générations.

La discrimination structurelle contre les musulmans a été démontrée par l'Institut national des études démographiques (INED), qui a conclu que l'intégration était « une voie à sens unique » et que les immigrés sont systématiquement mis de côté malgré leurs efforts pour s'intégrer.¹

Sous l'état d'urgence – toujours en vigueur – plus de 4 000 interventions policières ont été menées mais seulement 6 d'entre elles ont débouché sur une enquête pour terrorisme. L'ONG française Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie (CRI), avec Amnesty International et Human Rights Watch, ont dénoncé le ciblage délibéré des musulmans et l'inefficacité de la stratégie antiterroriste des autorités. Des positions qui ont été corroborées par un document des services de renseignements français qui a fuité, dans lequel le gouvernement est instamment prié de changer de stratégie et de mettre fin à la stigmatisation des musulmans.

Dans un climat de peur et de tensions exacerbées, la haine envers les musulmans a atteint son sommet lors de la controverse estivale sur le « burkini »,

L'année 2016 a été marquée par une surenchère sécuritaire et identitaire envers les citoyens de confession musulmane après les échecs de la lutte antiterroriste française.

1. Trajectoires et Origines, Enquête sur la diversité des populations en France (14 janvier 2016), <https://www.ined.fr/fr/publications/grandes-enquetes/trajectoires-et-origines/>

au cours de laquelle plusieurs villes balnéaires ont interdit l'accès des plages aux femmes vêtues de ce vêtement. La polémique a libéré le discours antimusulman non seulement chez les traditionnels tenants de l'islamophobie, mais aussi parmi les candidats à la présidentielle de 2017.

L'attentat de Berlin sur un marché de Noël en décembre 2016 n'a pour l'instant pas entraîné de représailles islamophobes, contrairement aux conséquences de l'attaque de Cologne : la tribune de Kamel Daoud dans le New York Times, où il affirmait que les Arabes musulmans avaient un problème de sexisme, a reçu de féroces critiques de la part d'intellectuels.

INTRODUCTION

La France, qui abrite la plus grande communauté musulmane du monde occidental, est parvenue à se transformer en laboratoire pour l'islamophobie, inspirant même d'autres pays occidentaux à lancer des débats sur la neutralité religieuse dans l'espace public, à adopter des lois discriminatoires et à justifier la condamnation à mort sociale des musulmanes voilées exclues de l'école, du travail, voire d'universités. Dotées d'un passé colonialiste profondément ancré mais ignoré, les élites françaises ont fabriqué un « problème musulman » depuis des décennies et, appuyées par les grands médias, ont maintenu les musulmans dans une position de « corps étranger dans la nation » et ont contribué à ce que le système judiciaire échoue à sanctionner dûment les responsables d'attaques islamophobes.

Année après année, les statistiques soulignent le nombre sans cesse croissant d'attaques, allant de l'agression physique aux cas de discrimination inaudibles. Pourtant, l'État n'a pas engagé d'actions concrètes pour résoudre le problème et donner consistance à la devise française « Liberté, Égalité, Fraternité ». Après une année 2015 explosive, 2016 a été l'année de la violence islamophobe sponsorisée par l'État, sous couvert d'état d'urgence et de nécessité de trouver rapidement les coupables après chaque acte terroriste.

INCIDENTS SIGNIFICATIFS ET DÉVELOPPEMENTS DANS LE PAYS DURANT LA PÉRIODE D'ÉTUDE

Une année de représailles d'État : mosquées, maisons et autres

Après les attaques terroristes de novembre 2015, l'État français s'est engagé dans une campagne de contre-terrorisme brutale visant spécifiquement les musulmans, en plus des réactions épidermiques de la population et d'une couverture médiatique hystérique. L'état d'urgence, qui avait été déclaré la nuit du 14 novembre, a commencé avec une série de descentes policières brutales, d'arrestations et de mises à sac d'espaces privés – y compris, des mosquées.

Au cours de l'année, des lieux de culte musulmans ont été la cible d'attaques constantes. Après être violemment intervenues dans plusieurs d'entre eux, les autorités ont ordonné une série de fermetures de mosquées sous prétexte qu'elles abritaient des enseignements religieux radicaux, sans pour autant en apporter la preuve irréfutable.

Plusieurs mosquées ont aussi été vandalisées, malgré l'instauration de l'état d'urgence et l'application d'un plan de protection des lieux de culte à la demande du Président François Hollande en juillet 2015. Le 8 janvier, la mosquée de Perpignan a été taguée d'un « Dehors ! », de croix gammées et des morceaux de porcs y avaient été dispersés. La semaine suivante, la tout nouvelle mosquée de Fréjus continuait à se battre contre la demande de fermeture du maire Front National (FN) David Rachline ; le procureur de la République était même allé plus loin, ordonnant sa destruction. Néanmoins, le Préfet a ordonné l'ouverture de la mosquée et mis fin à cette bataille juridique.

À quelques kilomètres de là, le maire de Nice, Christian Estrosi (Les Républicains), a démontré son hostilité envers la communauté musulmane en engageant un bras de fer avec l'institut isla-

mique Ennour, qu'il a essayé de faire fermer en dépit d'un feu vert initial. La volte-face peut être en partie expliquée par la pression subie de la part du FN et de ses sympathisants – qui avaient violemment exprimé leur désaccord – couplée à un contexte de campagne pour des élections locales. Mais le maire, qui avait fait appel, a été débouté par le Préfet et le tribunal administratif. Ce qui n'a pas empêché Christian Estrosi de faire appel et de gagner le soutien d'une organisation musulmane locale, le Conseil régional du culte musulman (CRCM), afin de lancer un projet rival.

Les agents de l'Etat et les élus ont joué un rôle prépondérant dans l'application de mesures islamophobes d'exception comme la mise sous tutelle du culte musulman.

Des entretiens avec l'imam de l'institut Ennour, M. Mahmoud Benzamia, il ressort que, lorsque le maire de Nice avait au départ soutenu son projet, l'opposition n'était pas aussi évidente car le site choisi était éloigné. Or, le terrain a pris de la valeur à la faveur du lancement de projets immobiliers et commerciaux, et la mosquée Ennour s'est retrouvée au cœur d'un territoire à la croissance prometteuse.

Au-delà, la diabolisation continue des mosquées et des centres islamiques au nom de la lutte contre la « radicalisation » – un terme qui demeure encore sans définition – et leur saccage suite aux nombreuses descentes nocturnes de la police et de la gendarmerie ont donné une légitimité au discours islamophobe ambiant. Selon le site Domes & Minarets, 40 mosquées ont été attaquées en 2016 et 20 ont été fermées par les autorités.

Violation d'État de la laïcité : cas de la mosquée Arbresle

Le 26 novembre, Michel Delpuech, Préfet de la région Rhône-Alpes, a décidé de fermer la mos-

quée sans justification. Une décision qui a été rendue possible grâce à la marge de manœuvre qui lui a conféré l'état d'urgence, sur la base d'ébauches de notes des renseignements faisant état de la fréquentation de la mosquée par des « prédicateurs salafistes radicaux ». Mais comme l'a souligné le site d'informations Lyon Mag, « le Préfet a omis de mentionner que le prédicateur salafiste auquel il faisait référence s'était élevé contre les attentats : « Il est du devoir des prédicateurs, des intervenants et autres journalistes d'unir leurs discours pour affirmer clairement qu'ils se désolidarisent de ces actes criminels. En ce sens, je dirai à mes enfants et à mes frères salafistes en France : "Attention, rappelez les gens quand ils s'égarerent, qu'ils dévient, mettez-les en garde contre leurs démons et leur dangerosité !" »². Malgré cela, le Préfet Delpuech a exigé la dissolution de l'organisation et l'élection d'une nouvelle administration avant d'être autorisée à rouvrir. Ce qui a conduit des membres du conseil municipal à faire partie du directoire de l'association culturelle en charge de la gestion de la mosquée. À l'image de nombreux cas similaires dans le pays, l'interférence de l'État dans les affaires religieuses soulève de sérieuses inquiétudes à propos de la « laïcité » et de la manière dont elle est sans cesse instrumentalisée pour promouvoir la supposée neutralité de l'État.

L'année 2016 a été marquée par une autre attaque terroriste menée par un chauffeur de poids lourd qui a foncé sur la foule amassée sur la Promenade des Anglais, à Nice, venue assister au traditionnel feu d'artifice du 14 juillet : 86 personnes ont été tuées, dont un tiers de musulmans. Malgré le lourd tribut payé par la communauté musulmane locale, l'attentat a libéré une vague de représailles islamophobes et ouvert la voie à davantage de discriminations envers elle.

Un documentaire a été réalisé pour donner

2. Slim Mazni, « Fermeture de la mosquée de l'Arbresle : une dérive de l'état d'urgence ? » *Lyon Mag*, (18 février 2016), dernière consultation le 26 janvier 2016 sur <https://www.lyonmag.com/article/78614/fermeture-de-la-mosque-de-l-arbresle-une-drive-de-l-tat-d-urgence>.

la parole à la communauté musulmane, intitulé « Nice, la douleur et la honte. Affronter la haine en plein deuil ». L'imam a exprimé son impuissance après avoir passé « la semaine à enterrer des gens, parfois appartenant à deux générations en même temps »³.

De la théorie à la pratique : la hausse des agressions contre les musulmans

En comparaison avec le niveau exceptionnellement élevé des agressions islamophobes en 2015, 2016 a marqué une relative diminution du nombre des dénonciations par les victimes. Dans un contexte caractérisé par l'état d'urgence, la brutale rétorsion de l'État et l'absence d'action gouvernementale en leur faveur, les victimes de l'islamophobie ne sont guère incitées à faire cas de leur situation aux autorités ou même aux ONG, elles-mêmes incapables d'offrir un traitement individualisé.

Selon l'Observatoire national contre l'islamophobie, du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 (soit avant l'attentat de Nice), 29 agressions et 40 menaces islamophobes ont été recensées, contre 79 agressions (-63 %) et 197 menaces (-79,7 %) sur la même période en 2015. Ce sont donc 69 cas au total qui ont été rapportés.

Le 31 janvier, l'Observatoire national contre l'islamophobie a révélé son rapport pour l'année 2016, où il fait état de 182 agressions, ce qui représente une baisse de 57,6% par rapport à 2015 (429 cas avaient alors été enregistrés). L'Observatoire a exprimé sa satisfaction à propos du plan de protection mis en place par l'État, qui a alloué un budget de 341 000 euros pour l'équipement en caméras de surveillance. Commentant au site d'informations Saphirnews cette décrue des attaques islamophobes, l'Observatoire a déclaré que « beaucoup de musulmans ne souhaitent pas porter plainte systématiquement quand ils sont victimes d'actes xénophobes » car ils sont

« convaincus qu'il n'y sera pas donné suite, ce qui est, hélas, la réalité »⁴.

Pour Lamia Guene, dirigeante de l'Association de lutte contre l'islamophobie et les racismes (ALCIR),

« les premières cibles de l'islamophobie sont les femmes musulmanes qui souffrent d'agressions verbales et physiques du fait de leur visibilité. Les hommes musulmans sont aussi discriminés mais davantage au travail. Le danger qui fait face aux musulmanes dans ce climat d'hostilité et de discrimination est qu'elles sont exclues du débat, de l'école et du travail, et qu'elles sont considérées comme provocatrices par le simple fait de porter un voile ; elles ne sont plus vues comme des citoyennes françaises mais comme des musulmanes, complètement déshumanisées »⁵.

Dans un entretien récent⁶, Abdelaziz Chaambi, président de la Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie (CRI), a déclaré qu'une hausse de 130% des attaques islamophobes a été enregistrée, dont 80% à 90% concernant des femmes. Plus encore, « 2016 a été marquée par la normalisation de l'état d'urgence et par la brutalité policière, contre lesquelles nous sommes impuissants. Le nombre de victimes qui nous ont sollicités a été multiplié par trois et aucun de ces cas ne s'est traduit par l'ouverture d'une enquête pour violences ».

Les statistiques du CRI sur l'islamophobie pour l'année 2016 donnent les résultats suivants :

- 576 cas d'agressions islamophobes, dont :
- 356 cas liés à l'état d'urgence (53 sont en cours de traitement)
- 95 cas liés aux services publics et à l'administration : écoles, universités, mairies, hôpitaux, services sociaux

3. Joseph Paris, Yasser Louati : « Nice: Le Chagrin et la disgrâce. Enterrer ses proches en affrontant la haine » (26 juillet 2016), dernière consultation le 15 octobre 2016 sur <https://vimeo.com/176410896>

4. Samba Doucouré « Islamophobie : l'Observatoire du CFCM et le CCIF rendent leur bilan 2016 » (31 janvier 2017) dernière consultation le 6 février 2017 sur http://www.saphirnews.com/Islamophobie-l-Observatoire-du-CFCM-et-le-CCIF-rendent-leur-bilan-2016_a23426.html

5. Interview de Lamia Guene interview, 7 décembre 2016

6. Interview d'Abdel Aziz Chaambi, 21 décembre 2016

- 87 cas liés au marché du travail et de la formation
- 38 agressions verbales et physiques dans les espaces publics, un chiffre qui a bondi dans le cadre de l'état d'urgence selon la CRI.

Au niveau international, le Conseil de l'Europe a mis en garde le gouvernement français sur la banalisation du discours de haine visant les musulmans : « Le discours de haine, de par sa banalisation dans la sphère publique, demeure un sujet de préoccupation », a déclaré Thorbjorn Ragland, son Secrétaire général. L'organisation européenne a enjoint la France à signer le Protocole 12 de la Convention européenne sur les Droits de l'Homme, qui interdit toute forme de discrimination⁷.

Éric Fassin, professeur de sociologie à l'Université Paris VIII, a affirmé dans une interview à l'hebdomadaire *Politis* que « ce qui monte, c'est le racisme officiel. (...) Le racisme ordinaire devient autorisé depuis les hautes sphères ». Il accuse notamment l'ex-Premier ministre Manuel Valls de « minimiser l'importance de l'islamophobie en refusant d'employer le terme »⁸.

DISCUSSION SUR LES INCIDENTS ISLAMOPHOBES ET LES ÉVÈNEMENTS DISCURSIFS

Emploi

Dans son rapport « Le coût économique de la discrimination »⁹, le think tank France Stratégie, placé sous la tutelle du Premier ministre, a

conclu que les hommes d'origine nordafricaine comptent parmi les personnes les plus discriminées en France, avec un taux de chômage avoisinant les 18%. Pour M. Pisani-Ferry, le rapport permet de pointer une discrimination structurelle génératrice de coûts économiques et sociaux.

France Stratégie évalue le coût économique de la discrimination à 150 milliards d'euros, soit 0,3% du PIB. Des interrogations demeurent en termes de destruction de talents pour ceux qui n'obtiennent jamais de travail correspondant à leur formation, payée par les impôts des contribuables, ou en termes d'investissements perdus quand un jeune formé en France se résout à l'expatriation dans des pays économiquement rivaux comme les États-Unis ou les pays du Golfe.

La nature systématique et structurelle de la discrimination est soulignée plus avant par Jacques Toubon, le Défenseur des Droits, dans son dernier rapport :

« Loin d'être un phénomène isolé, la discrimination liée aux origines au moment de candidater pour un stage ou un emploi intervient "souvent" ou "très souvent" pour plus de 60% des répondants. Être perçu comme d'origine musulmane accroît la fréquence de la déclaration des discriminations, notamment chez les hommes. »¹⁰

Les convictions religieuses sont bien plus citées comme terrain de discrimination par ceux vus comme des Arabes (42%) que comme des Noirs (8%), même si ces derniers sont aussi perçus comme musulmans. Les répondants sont conscients des liens établis entre origine arabe et appartenance supposée à la religion musulmane : des individus vus comme « Arabes » pensent très majoritairement être vus comme « musulmans »¹¹.

7. Rapport ECRI sur la France, (1er mars 2016), dernière consultation le 20 octobre 2016 sur <https://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/France/FRA-CbC-V-2016-001-ENG.pdf>

8. Éric Fassin « Ce qui se banalise, c'est le racisme d'État » *Politis* #1426, 3-9 novembre 2016

9. France Stratégie, Le Coût Économique des Discriminations, (8 septembre 2016), vérifié le 17 septembre 2016 sur <http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/dp-discrimination-20-09-2016.pdf>

10. Discrimination à l'embauche : résultats de l'appel à témoignage ; (19 septembre 2016), dernière consultation le 19 octobre 2016 sur <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/actus/actualites/discrimination-lembauche-resultats-de-lappel-temoignage>

11. Discrimination à l'embauche : résultats de l'appel à témoignage, (19 septembre 2016), dernière consultation le 19 octobre 2016 sur <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/actus/actualites/discrimination-lembauche-resultats-de-lappel-temoignage>

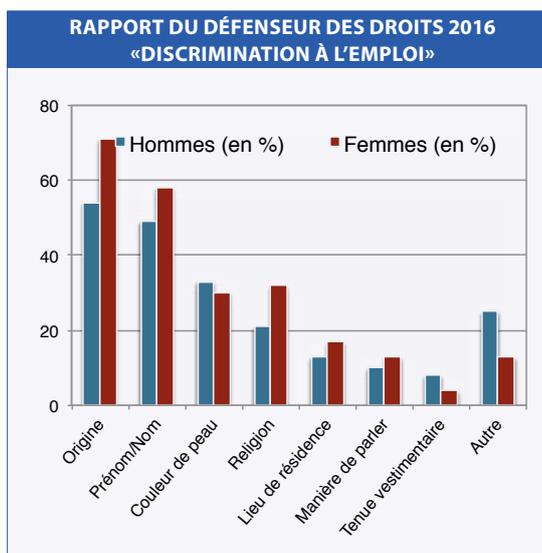
Comme ces dernières années, l'État français n'a pas démontré un véritable engagement à combattre la discrimination. Année après année, les études tant des agences gouvernementales que des centres de recherches confirment la nature structurelle de la discrimination en France et comment les musulmans sont, de loin, le groupe le plus ciblé. Cependant, et comme le confirme la Commission européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI) dans son rapport de mars 2016, la France « n'a pas l'intention, dans un futur proche, d'adopter le Protocole n°12 » qui :

- généralise l'interdiction de la discrimination,
- stipule l'application pleine et entière et renforce l'arsenal juridique pénal et civil pour combattre le racisme et la discrimination raciale,
- sensibilise les membres de la communauté judiciaire au problème de la discrimination raciale et de la difficulté de prouver juridiquement son existence¹².

Malgré des rapports concordants de la société civile comme des organisations publiques de protection des droits humains sur la situation alarmante du racisme et en particulier de l'islamophobie, la position du gouvernement français sur la question diffère. Jusqu'à présent, les seules initiatives visibles ont été une série de campagnes de communication et de sensibilisation – campagnes qui se trouvent sur le site officiel du gouvernement¹³.

Éducation

Des manuels scolaires ont été analysés par les universitaires Béatrice Mabilon-Bonfils et François Durpaire dans leur livre *Fatima moins bien notée que Marianne* : ils y critiquent l'utilisation détour-



née du concept de laïcité, la réécriture de l'Histoire, le portrait systématiquement négatif pour présenter les musulmans et mettent en évidence la corrélation entre les notes et la religion des élèves. Le biais islamophobe leur paraît incontestable, écartant la possibilité d'exempter l'État de critiques¹⁴.

Le professeur de sociologie Raphaël Liogier confirme : « Non, le racisme anti-musulman n'est pas une invention de sociologues mais une réalité empirique mesurable »¹⁵. Dans un pays où près de 90% des élèves musulmans fréquentent l'école publique, l'étude corrobore ce que dénoncent les activistes à propos de la discrimination systématique, rien n'étant par ailleurs fait pour développer une identité inclusive dans le système scolaire public. Un système qui, en France, est voué à demeurer un éternel champ de bataille idéologique. Si l'islamophobie est un sujet à violentes controverses aujourd'hui, c'est aussi parce que la contribution des musulmans de France dans les réussites contemporaines a été effacée de la mémoire collective, depuis les livres d'histoire à l'école. Des richesses puisées dans

12. Rapport ECRI sur la France, (1er mars 2016), dernière consultation le 21 octobre 2016 sur <https://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/France/FRA-CbC-V-2016-001-ENG.pdf>

13. Campagne gouvernementale « Tous Unis Contre La Haine » (20 mars 2016), dernière consultation le 22 octobre 2016 sur <http://www.gouvernement.fr/tous-unis-contre-la-haine>

14. Béatrice Mabilon-Bonfils, François Durpaire « Fatima moins bien notée que Marianne », (Éditions L'aube)

15. Raphaël Liogier « Fatima moins bien notée que Marianne, un livre choc sur les rapports islam/école », Le Huffington Post, (7 janvier 2016) dernière consultation le 21 octobre 2016 sur <http://www.huffingtonpost.fr/raphael-liogier/ecole/>

les colonies au combat des indigènes contre les Nazis, en passant par les luttes post-coloniales en France ou même les premières revendications à davantage d'égalités par les premières générations d'immigrés, les jeunes Français musulmans sont privés d'un sens de l'identité, d'une raison valable de croire qu'ils appartiennent à la France autant que la France leur appartient.

Politique

L'hystérie qui a marqué l'affaire des « burkinis » et fait les gros titres des médias l'été dernier a été déclenchée par Nicolas Sarkozy. Selon le témoignage de membres de son propre parti Les Républicains (LR), c'est lui qui a appelé et mis la pression sur les maires LR pour qu'ils édictent des arrêtés d'interdiction et attisent ainsi un débat national¹⁶. Le timing était en effet parfait pour occuper l'espace médiatique et faire la une des journaux : deux semaines après l'attentat du 14 juillet, dans un pays encore sous le choc et au cours d'un mois d'août avec peu d'activités et d'informations politiques.



Malgré son caractère misogyne et anticonstitutionnel, l'interdiction du burkini a été soutenue par le Premier Ministre Socialiste Manuel Valls. Ici une femme forcée de se dévêtir sous pression policière.

La folie du burkini s'est traduite par des effets permanents, banalisant la rhétorique ra-

16. Éric Mandonnet « Sarkozy a appelé des maires pour qu'ils signent des arrêtés anti-burkini », L'Express, (6 septembre 2016) dernière consultation le 6 septembre 2016 sur http://www.lexpress.fr/actualite/politique/lr/primaire-a-droite-la-bonne-conduite-n-empêche-pas-les-coups-bas_1827619.html

ciste à l'encontre des musulmans et plaçant les enjeux identitaires au cœur de la campagne électorale pour les présidentielles. À l'exception de Cécile Duflot (Les Verts) et de Benoît Hamon (Parti Socialiste), tous les candidats, de l'extrême gauche à l'extrême droite, se sont introduits dans la brèche et perpétué le débat sur la « protection de la laïcité » contre les « exigences des musulmans » ou la réaffirmation de la supériorité de la culture française.

Ainsi, l'ancien Premier ministre François Fillon – et désormais candidat LR aux élections présidentielles – a déclaré, le 28 août, dans son fief de Sablé-sur-Sarthe, que « la France ne doit pas se sentir coupable d'avoir exporté sa civilisation aux peuples d'Afrique, d'Amérique du Nord et d'Asie », alors que la polémique du burkini faisait encore rage¹⁷.

Le débat a eu pour effet de polariser la société française et le summum a été atteint quand quatre policiers ont sommé, sur la plage, une femme musulmane voilée de retirer sa chemise, en public. La photo a fait le tour des réseaux sociaux et les gros titres des médias, non seulement en France mais à travers le monde. Une photo que David Thompson, un journaliste français spécialisé dans le terrorisme djihadiste, a battu en brèche car susceptible d'alimenter la rhétorique de Daesh « durant des décennies »¹⁸.

Le terrain était donc prêt pour que la controverse du burkini éclate et perdure. Et les attaques terroristes n'étaient pas leur seul prétexte : une nouvelle fois, les politiques et les médias ont grandement contribué à exacerber les tensions et à monter les communautés les unes contre les autres.

17. L'Express « Pour François Fillon, la colonisation visait à « partager sa culture » » (31 août 2016) dernière consultation le 31 août 2016 sur http://www.lexpress.fr/actualite/politique/pour-francois-fillon-la-colonisation-visait-a-partager-sa-culture_1825773.html

18. Vincent Mantalon avec David Thomson « Arrêtés anti-burkini : « Les photos de Nice vont alimenter des années de propagande djihadiste » » (24 août 2016), dernière consultation le 28 août 2016 sur http://www.francetvinfo.fr/societe/religion/laicite/polemique-sur-le-burkini/arretes-anti-burkini-les-photos-de-nice-vont-alimenter-des-annees-de-propagande-jihadiste_1793163.html

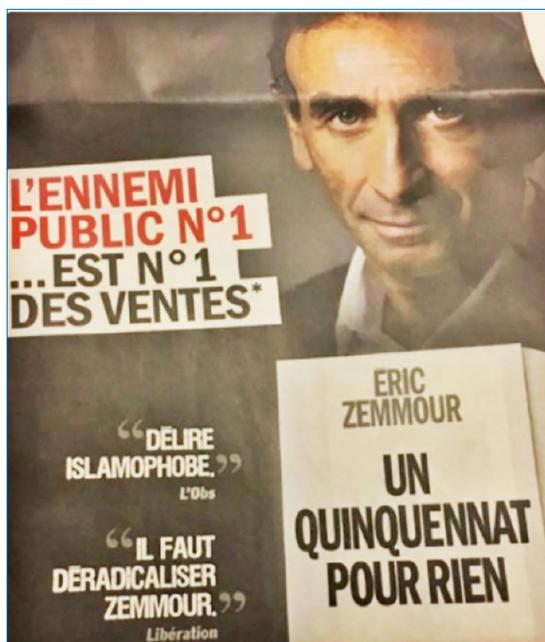
Le 13 avril, dans un entretien à *Libération*, le Premier ministre Valls a lancé – encore – le débat sur l'interdiction du port du voile à l'université. Une position marginalisée au sein même de son gouvernement, puisque la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, et le Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur, Thierry Mandon, ont tous deux exprimé ouvertement leur opposition à une idée suggérée dès 2015 par la Secrétaire d'État chargée des Droits des femmes, Pascale Boistard. Et compte tenu de l'application toujours plus extensive de la « neutralité religieuse » dans différents lieux publics, le terreau est suffisamment fertile pour autoriser l'interdiction du hijab à l'université, d'autant plus que le centre de gravité de la politique française s'est franchement déplacé à droite.

Dans le but d'obtenir une représentation des musulmans bénie par les autorités, le gouvernement français a décidé de mettre en place une Fondation pour l'Islam... sans consulter les musulmans. Le gouvernement est allé encore plus loin en désignant à sa tête Jean-Pierre Chevènement, un ancien membre de l'administration coloniale de l'Algérie française. Alors que le débat sur le burkini était houleux, il a enjoint les musulmans à « rester discrets »¹⁹, ce qui n'a fait qu'élargir le fossé entre la communauté musulmane et un gouvernement perçu comme perpétuant des pratiques coloniales et déniaut aux musulmans le droit à l'auto-représentation.

Médias

Depuis des décennies, les médias français ont joué un rôle majeur dans la montée en puissance de l'islamophobie. Comme dans d'autres pays occidentaux, les musulmans français sont souvent décrits comme une entité à part, même s'il

s'agit des citoyens de troisième et quatrième générations. Dans son enquête historique « L'Islam Imaginaire, la construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005²⁰ », Thomas Deltombe, a démontré que, s'agissant d'Islam et des musulmans, les médias français ont souvent veillé à relier ces sujets avec des événements internationaux comme la révolution iranienne, au début des années 1980, à la guerre civile algérienne des années 1990, et le terrorisme mondial, à partir de 2001.



Des auteurs se sont spécialisés dans la production de thèses islamophobes. À l'exemple d'Eric Zemmour, certains ont trouvé une chambre d'écho dans le service public, financé par le contribuable.

La couverture médiatique des attaques terroristes en 2015 a suivi le même schéma. La question n'est plus la confrontation de « l'extrémisme religieux » mais plutôt de « l'Islam » en tant que tel, et la menace inhérente qu'il représente contre l'identité française et la sécurité des citoyens français.

Même si des musulmans sont assassinés brutalement par des terroristes — comme ce fut le

19. Le Parisien « Aux musulmans, Chevènement conseille la “discretion” dans une “période difficile” » (15 août 2016) dernière consultation le 15 août 2016 sur <http://www.leparisien.fr/flash-actualite-politique/aux-musulmans-chevenement-conseille-la-discretion-dans-une-periode-difficile-15-08-2016-6042551.php>

20. Thomas Deltombe « L'Islam Imaginaire, la construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005 » (Éditions La Découverte)

cas en janvier, peu nombreux sont les médias qui se sont battus contre la mise des victimes et de leurs assassins dans un même panier, comme ce fut le cas, en janvier 2015 pour Ahmed Merabet, tué par l'un des frères Kouachi près des locaux de Charlie Hebdo, Amine Ibnolmobarak, Salah Emad El Gebaly, les sœurs Saadi Halima et Hod-da ou encore les 33 victimes de l'attaque de la Promenade des Anglais à Nice.

La liberté d'expression en France est appliquée de manière inéquitable. Les thèses racistes sont rarement contredites, les premiers concernés souvent absents et l'octroi de subventions à la presse pose la question du financement de l'islamophobie par l'Etat.

Le fait que les musulmans soient la première cible du terrorisme mondial et qu'ils ne soient pas épargnés lorsque les attaques terroristes ciblent des pays occidentaux n'a aucune espèce d'importance dans les reportages dans les médias. Étant donné le refus répandu d'admettre que les musulmans sont des citoyens à part entière et la tendance à penser qu'ils refusent de s'assimiler ou qu'ils ne peuvent pas devenir français en les associant à des menaces étrangères, la couverture biaisée des attentats de 2015 et 2016 n'a fait qu'amplifier les préjugés.

L'exemple d'Éric Zemmour est le plus significatif en termes d'islamophobie inexcusable. En dépit des nombreuses condamnations de ses discours de haine dans les médias publics et privés, Zemmour est l'un des polémistes les plus invités dans les médias français.

En 2016, il a été plusieurs fois invité pour faire la promotion de son ouvrage « Un quinquennat pour rien, chroniques de guerres et civilisations », notamment sur France 5 (service public) qui, selon l'hebdomadaire culturel Téléràma, a « offert un

boulevard aux délires d'Éric Zemmour ». La présentatrice Anne -Sophie Lapix a offert au polémiste un plateau sans qu'un invité musulman capable de le contredire ne soit invité, alors qu'Éric Zemmour a accusé les musulmans de suivre les préceptes « d'un livre dangereux » en ajoutant que « *ce livre est dangereux si on n'interprète pas, si on ne prend pas de distance avec lui.* »²¹

Son éditeur, Albin Michel s'est même vanté du caractère islamophobe d'Éric Zemmour pour promouvoir son livre, ce qui confirme les profits que peuvent engendrer les discours islamophobes. En 2016 encore, la maison d'édition a publié « Les cloches sonneront-elles encore demain ? » dans lequel l'auteur Philippe de Villiers, homme bien connu d'extrême droite et opposant notoire à la présence des musulmans en France, affirme que la France a été islamisée et conquise par une majorité musulmane. La même maison d'édition a également publié « Vaincre le totalitarisme islamique », l'ouvrage de l'ancien Premier ministre, et premier candidat de droite aux élections 2017 François Fillon. Tous connus pour leur approche agressive, ces auteurs ont eu la possibilité de faire une tournée promotionnelle agressive de leurs ouvrages dans les médias publics et privés. Cette contribution des médias traditionnels à mettre en parallèle avec le silence complet de la part de l'État, confirme l'existence d'un racisme d'État alimenté par une islamophobie généralisée.

Système judiciaire

Depuis le début des années 80, plusieurs lois ont été adoptées spécifiquement pour cibler les musulmans. En analysant le contenu de ces lois, deux sujets apparaissent : le débat qu'ils ont déclenché avant leurs adoptions et les résultats fi-

21. Samuel Gontier « Quand France 5 offre un boulevard aux délires d'Éric Zemmour », Téléràma (9 septembre 2016), dernière consultation le 10 septembre 2016 sur <http://television.telerama.fr/television/france-5-offre-un-boulevard-aux-delires-d-eric-zemmour,147107.php>

naux de leur application. Ces sujets tournent autour de l'identité et l'antiterrorisme.

Les interdictions respectives de 2004, 2010, 2011 sur le port du voile dans les écoles publiques, le port du voile intégral dans les lieux publics et l'interdiction des nounous voilées ont eu pour effet de cibler les musulmans sur une base arbitraire.

Le cas des jeunes filles expulsées de l'école pour avoir porté des jupes longues en 2015 s'est reproduit, encore une fois en 2016, grâce au soutien initial qu'a apporté la ministre de l'éducation Najat Vallaud-Belkacem aux directeurs d'écoles derrière la prise de telles décisions.

Les tensions dans les écoles confirment que ces dernières sont au cœur de la bataille pour une « nouvelle laïcité » mais cette bataille s'est étendue au marché de travail avec la loi de travail adoptée en août 2016. Le fait religieux a été englobé dans le très vague terme de « neutralité religieuse » sur le lieu de travail, laissant la porte ouverte aux employeurs pour restreindre la liberté religieuse de leurs employés. La CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) et l'Observatoire de la laïcité ont signalé que « la laïcité est un principe constitutionnel qui implique la neutralité de l'État, des services publics et des collectivités territoriales mais qui garantit aux citoyens la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public. »²²

De plus, le système judiciaire français a du mal à appliquer les lois existantes contre le discours raciste. Selon Vanessa Codaccioni, professeure de sciences politiques à l'Université de Paris VIII « la loi de 1972 contre le racisme est désuète et doit être revue avec l'objectif d'inclure les dis-

cours de haine et les attaques islamophobes. »²³ Cette position est à mettre en perspective avec une série d'acquittements de plusieurs personnalités ayant ciblé les musulmans à travers leurs discours racistes, sans pour autant être condamnées.

La France est en état d'urgence depuis plus d'un an. Adopté la nuit qui a suivi les attentats du 13 novembre, le régime d'exception accorde des pouvoirs spéciaux à l'exécutif. À partir de novembre 2016, plus de 400 perquisitions ont été faites pour donner lieu à seulement six enquêtes pour des liens supposés avec le terrorisme. Les musulmans étaient de loin la principale cible de l'état d'urgence.

Confirmant les propos de Vanessa Codaccioni, le directeur de cabinet du Préfet du Loiret, Frédéric Clowez, a admis dans une interview accordée au journal « L'Echo Républicain » qu'ils étaient effectivement en train de cibler les musulmans « qui pratiquent assidûment leur religion, qui ont changé leurs habitudes et leur façon de s'habiller. » Pour lui, ces perquisitions ont été réalisées de façon préventive après des signalements par des voisins basés sur de simples soupçons.

Débâcle de la réforme constitutionnelle: déchéance de nationalité et état d'urgence permanent

L'une des mesures symboliques prises, suite aux attentats de novembre, a été la proposition de réforme constitutionnelle pour inclure un état d'urgence permanent et déchoir les individus binationaux condamnés pour terrorisme de leur nationalité. Cette mesure fut perçue de facto comme une distinction claire et nette de deux niveaux de citoyenneté : les binationaux étaient susceptibles de perdre la nationalité française, là où les Français exclusifs ne risquaient pas d'être déchus de la leur. Pour les mêmes accusations, les personnes ayant uniquement la nationalité française allaient avoir la chance de la garder. Les observateurs ont établi

22. Commission consultative des droits de l'Homme « L'observatoire de la laïcité et la CNCDH dénonce une disposition du projet de loi sur la modernisation du travail » (19 juillet 2016), dernière consultation le 22 novembre 2016 sur <http://www.cncdh.fr/fr/publications/observatoire-de-la-laicite-et-la-cncdh-denonce-une-disposition-du-projet-de-loi-sur-la>

23. Interview de Vanessa Codaccioni, 5 décembre 2016

un lien direct avec les citoyens français musulmans qui détiennent également souvent la nationalité du pays de naissance de leurs parents.

Cette fois, le Président François Hollande et le reste du gouvernement ont dû faire face à de nombreuses critiques, venant notamment de leur parti politique. La ministre de la Justice, Christiane Taubira, a notamment exprimé son opposition à une telle mesure, déclarant que cette dernière était « malvenue et n'aurait qu'un effet insignifiant » contre le terrorisme.

Le 30 mars, après quatre mois de polémique, le Président François Hollande a décidé d'abandonner le projet de réforme constitutionnelle, après avoir échoué dans sa quête de soutien de la part des deux chambres du Parlement. Cependant, ce projet nous a rappelé la pratique qui consistait à classer les citoyens, appliquée sous le gouvernement de Vichy des années 1940, qui avait collaboré avec les Nazis.

Selon Amnesty International « les mesures (de l'état d'urgence) ont été appliquées de manière discriminatoire. Certains musulmans ont été ciblés principalement sur la base de leur pratique religieuse, sans aucune preuve indiquant leur implication dans une infraction criminelle. »²⁴

D'autre part, Human Rights Watch est allé encore plus loin en déclarant que « la France a mené des raids violents et discriminatoires et a procédé à des arrestations domiciliaires contre les musulmans en vertu de son nouveau droit d'état d'urgence. Les mesures ont créé des difficultés économiques, stigmatisé ceux ciblés, et ont traumatisé les enfants ».²⁵

Toujours selon the Human Rights Watch, « la grande majorité des personnes placées en

résidence surveillée ou dont les foyers ont été fouillés sont des musulmans et des personnes d'origine nord-africaine. Toutes les mesures que Human Rights Watch a répertoriées visaient des musulmans, des établissements musulmans ou des restaurants halals. »²⁶

Un ciblage aussi flagrant des individus sur la base de leur appartenance et adhésion à la religion musulmane a convaincu plusieurs avocats des droits de l'homme comme Arié Alimi que le racisme d'État était une réalité, mais aussi qu'« il existe une doctrine étatique qui place un continuum entre l'Islam et le terrorisme. »²⁷

Si la guerre contre le terrorisme de la France devait être évaluée en fonction du rapport entre le nombre de lois répressives adoptées et les résultats obtenus, l'échec serait la conclusion la plus réaliste. Depuis 1986, plus de trente lois antiterroristes ont été adoptées avec pour seule conséquence d'affaiblir l'État de droit et de conforter les groupes terroristes dans leur idée qu'ils peuvent faire tomber les « démocraties occidentales » sans envoyer d'armée pour les envahir.

Même dans l'appareil de renseignement du pays, la critique est fréquente. Le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN), Service du Premier ministre, a appelé, dans un rapport confidentiel de 2013 divulgué en janvier 2016, une stratégie qui éviterait de distinguer les communautés mais plutôt de mettre en présence des représentants de la communauté musulmane. Mais les appels de ceux qui traitent du terrorisme comme le SGDSN sont loin d'être entendus comme le montre la fermeture de dizaines de mosquées.

Le 28 juillet, le maire de Cannes, David Lisnard, a interdit le port du burkini sur les

24. Amnesty International « France: Uprturned lives: The disproportionate impact of France's state of emergency » (4 février 2016) dernière consultation le 22 octobre 2016 sur <https://www.amnesty.org/en/documents/eur21/3364/2016/en/>

25. Human Rights Watch « France: Abuses Under State of Emergency » (3 février 2016), dernière consultation le 22 octobre 2016 sur <https://www.hrw.org/news/2016/02/03/france-abuses-under-state-emergency>

26. Human Rights Watch « France: Abuses Under State of Emergency » (3 février 2016), dernière consultation le 2016 sur <https://www.hrw.org/news/2016/02/03/france-abuses-under-state-emergency>

27. Arié Alimi « Combattre le racisme d'État », Le Club Médiapart (17 août 2016), dernière consultation le 22 octobre 2016 sur <https://blogs.mediapart.fr/arie-alimi/blog/170816/combattre-le-racisme-detat>

plages publiques situées dans sa ville au motif que le maillot de bain – qui est porté pour la plupart par des femmes musulmanes – « de manière ostentatoire une appartenance religieuse, alors que la France et les lieux de culte religieux sont actuellement la cible d'attaques terroristes (en référence à la décapitation d'un prêtre dans son église de Saint-Etienne du Rouvray), est de nature à créer des risques de troubles à l'ordre public (attroupements, échauffourées, etc.) qu'il est nécessaire de prévenir. »²⁸.

Des amendes de 38 euros seraient accordées à « toute personne ne portant pas de vêtements décents, respectueux des bonnes mœurs et de la laïcité (loi séculière), respectueuse de l'hygiène et de la sécurité des autres dans le domaine public maritime. »

Cela a suscité la controverse internationale que l'interdiction cibler les codes vestimentaires dans les plages publiques et donc les espaces publics. Le danger d'une telle mesure signifiait qu'une autre loi pourrait interdire, dans le fu-

tur, des signes religieux dans les espaces publics comme le préconisent des personnalités politiques de droite ou d'extrême droite telles que l'ancien président Nicolas Sarkozy ou le leader du Front national Marine Le Pen.

Bénédicte Jeannerod, directrice de Human Rights Watch en France, a déclaré que « ces interdictions servent à créer une confusion dangereuse et absurde entre la façon dont certaines femmes musulmanes choisissent de s'habiller et les attaques terroristes que les Français de toutes les religions ont subies. »²⁹

Au niveau international, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a exigé la suspension immédiate de l'interdiction et a déclaré par son porte-parole Ruper Coalville que « c'est une réaction stupide face à des attentats terroristes. Cela ne permet pas d'accroître la sécurité, ni d'améliorer l'ordre public, s'il a une fonction, c'est de provoquer des frictions et donc de saper l'ordre public. En tout cas, il a un effet contre-productif ».

AU TOTAL, 29 MAIRES ONT INTERDIT LE BURKINI POUR LES MÊMES MOTIFS :

1	Saintes-Maries-de-la-Mer (LR)	16	Vallauris-Golfe-Juan (UDI)
2	Cassis (LR)	17	Cagnes-sur-Mer (LR)
3	La Ciotat (LR)	18	Le Lavandou (LR)
4	Mandelieu-la-Napoule (LR)	19	Cavalaire-sur-mer (DVD)
5	Cap d'Ail (LR), Menton (LR)	20	Cogolin (Front National)
6	Cannes (LR)	21	Sainte-Maxime (DVD)
7	Villeneuve-Loubet (LR)	22	Fréjus (FN)
8	Nice (LR)	23	La Londe-les-Maures (LR)
9	Saint-Laurent-du-Var (<i>divers droite</i>)	24	Cagnano (<i>sans étiquette</i>)
10	Beaulieu-sur-Mer (LR)	25	Sisco (PS)
11	Saint-Jean-Cap-Ferrat (DVD)	26	Ghisonaccia (DVD)
12	Villefranche-sur-Mer (LR)	27	Leucate (LR)
13	Eze (DVD)	28	Le Touquet (LR)
14	Roquebrune-Cap-Martin (LR)	29	Oye-Plage(PS)
15	Théoule-sur-Mer (DVD)		

28. « Burkini : le maire de Cannes interdit les vêtements religieux à la plage », Le Monde (11 août 2016), dernière consultation le 23 octobre 2016 sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/08/11/le-maire-de-cannes-interdit-les-vetements-religieux-a-la-plage_4981587_3224.html

29. Bénédicte Jeannerod « L'interdiction absurde et honteuse du burkini en France », Human Rights Watch (25 août 2016), dernière consultation le 23 octobre 2016 sur <https://www.hrw.org/fr/news/2016/08/25/linterdiction-absurde-et-honteuse-du-burkini-en-france>

Des organisations de défense des droits de l'Homme, dont la Ligue française des droits de l'Homme (LDH), se sont tournées vers le tribunal administratif de Nice pour faire appel de l'interdiction. Selon Hervé Lavis, avocat de la LDH : « Le maire [de Cannes] a revêtu l'uniforme du parfait recruteur pour les groupes radicaux : comment ne pas craindre que certains de nos concitoyens et concitoyennes se sentent exclus de la ville par ces mesures sélectives et répressives ? Il est temps pour les responsables de région de calmer leurs ardeurs discriminatoires pour défendre l'esprit de la République »³⁰.

Le 22 août, le tribunal administratif de Nice s'est prononcé en faveur des maires, et a justifié l'interdiction du burkini par l'établissement d'un lien direct entre le port de cette tenue et le soutien aux groupes terroristes :

« Comme illustré par le meurtre d'un prêtre catholique dans son église de Saint-Étienne-du-Rouvray le 26 juillet 2016, quelques jours avant l'arrêté du 5 août 2016 en litige, la coexistence des religions, qui est un élément constitutif du principe de laïcité, s'oppose au fondamentalisme islamique religieux, qui préconise une pratique radicale de la religion, incompatible avec les valeurs essentielles de la communauté française, et avec le principe d'égalité des genres. Dans ce contexte, le port d'un vêtement sur les plages pour afficher des convictions religieuses d'une manière ostentatoire, qui pourrait être interprétée comme une appartenance à ce fondamentalisme religieux, peut (...) être perçu comme une méfiance ou une provocation exacerbant les tensions ressenties par la population après la succession d'attentats islamistes subis en France, dont celui de Nice le 14 juillet 2016 et celui du

26 juillet 2016 qui a directement visé la religion chrétienne. »³¹

Pendant ce temps, tout le pays était happé par une hystérie acharnée qui ciblait les femmes portant le burkini. Plusieurs agressions ont été reportées contre ces femmes, et même contre celles qui étaient voilées. Dans certains cas, la police a été envoyée pour leur infliger une amende, leur ordonner de se dévêtir ou pour se tenir à l'écart de la plage.

En Corse, une famille musulmane a été agressée par un groupe de Corses après qu'un conflit sur la présence d'une femme en burkini s'est envenimé. D'autres ont été agressées par des foules en colère, comme à Nice, Villeneuve Loubet ou Cannes. Dans son analyse, le réputé sociologue français Saïd Bouamama a condamné ces comportements, « le pire n'est pas que des agents de police soient envoyés sur la plage pour donner une contravention à une femme voilée mais les gens qui la stigmatisent et qui appellent en l'occurrence la police ».

Le 26 août, le Conseil d'État a invalidé l'interdiction légale du burkini par une décision qui fait désormais jurisprudence, exigeant dès lors la levée de toutes les interdictions.

Néanmoins, le Premier ministre Manuel Valls qui s'était déclaré en faveur de l'interdiction du burkini, a insisté sur le fait que le débat – bien qu'il ait été clos par la plus haute cour administrative du pays – « doit continuer ». Seuls deux maires ont accepté de se conformer à l'arbitrage suprême, incitant François Dumont, président de la LDH, à écrire au Premier ministre pour faire respecter la décision.

Le 13 juillet, la Cour de justice de l'Union européenne a diffusé un communiqué de presse par lequel elle déclare que « l'avocat général Sharpston considère qu'une charte d'entreprise

30. « Burkini interdit sur la plage : la LDH dénonce un "abus de droit" et envisage des poursuites », Nice Matin (12 août 2016), dernière consultation le 23 octobre 2016 sur <http://www.nicematin.com/vie-locale/burkini-interdit-sur-la-plage-la-ldh-denonce-un-abus-de-droit-et-envisage-des-poursuites-70760>

31. Site Internet du Tribunal Administratif de Nice, (24 Aout 2016) dernière consultation le 17 janvier 2016 <http://nice.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Communique/Le-port-de-la-tenue-vestimentaire-denommee-burkini-sur-les-plages-de-Villeneuve-Loubet>

exigeant d'une employée qu'elle enlève son voile religieux face aux clients constitue une discrimination directe illégale »³². Le communiqué se réfère au cas d'une Française musulmane renvoyée par son employeur pour avoir refusé d'ôter son voile au travail. La décision – première du genre en matière de discrimination islamophobe en France – attend toujours l'appui nécessaire pour être appliquée, dans un contexte professionnel où les femmes voilées ont 1% de chances de décrocher un emploi³³.

Internet

Outre le rôle des médias dans la promotion de l'islamophobie, internet est l'un des lieux pour ce faire, quasiment en toute impunité. Plusieurs sites ont réussi à devenir les relais d'islamophobes de gauche comme de droite. FDesouche, Riposte Laïque, Boulevard Voltaire, ou Riposte Républicaine sont ainsi des lieux privilégiés pour l'islamophobie, usant de la théorie de la France assiégée par « l'islamisation rampante ». Des sites pro-israéliens comme Europe-Israël unissent leurs forces avec celles de l'extrême droite et contribuent à alimenter la rhétorique de la « menace islamique » et la convergence « naturelle » des Israéliens et des nationalistes français face au clash des civilisations avec les musulmans. Ceci peut être expliqué par la crainte de voir des musulmans influencer la politique étrangère française en faveur de l'appui au droit des Palestiniens à l'auto-détermination.

En mars 2001, l'hebdomadaire – rentable – d'extrême droite *Valeurs actuelles* a fait un pas significatif vers le site conspirationniste d'extrême droite FDesouche, lui accordant davantage de légitimité en lui ouvrant ses espaces publicitaires. Une mesure pointée par le journaliste français Claude Askolo-

vitch, pour qui *Valeurs actuelles* tente de combler le fossé entre les jeunes utilisateurs des réseaux sociaux et les lecteurs traditionnels plus âgés du magazine.

Le cyberspace de l'extrême droite est appelé à se développer en taille et en influence avec l'arrivée du site pro-Trump Breitbart, dont l'ancien directeur, Steve Bannon, a proposé au Front National son aide pour les prochaines élections.

La promotion des discours islamophobes, menaces de morts et propagande néo-fasciste ou néo-nazie échappent à tout contrôle et ne sont pas pris au sérieux par l'Etat ou bloqués par les réseaux sociaux.

En réaction à la persistance d'un discours de haine sur Internet, l'Observatoire national contre l'islamophobie a relevé une « forte progression » des attaques en ligne dirigées contre les musulmans. Son président, Abdallah Zekri, affirme que « depuis l'attentat du 14 juillet à Nice une progression plus inquiétante, car il s'agit tout simplement des appels au meurtre contre les musulmans de France et leurs représentants. Ces appels de haine qui fleurissent sur la toile risquent de mettre en cause la cohésion nationale ce que souhaitent Daesh et certains hommes politiques qui tiennent des discours irresponsables. »³⁴.

FIGURES CENTRALES DU RÉSEAU ISLAMOPHOBIE

Cartographie de l'extrême droite diffusée par le groupe antifasciste « La Horde »

Que le gouvernement soit le contributeur n°1 de l'islamophobie en France n'est pas une

32. Cour de justice de l'Union européenne COMMUNIQUE DE PRESSE n° 74/16 (13 juillet 2016) dernière consultation le 29 mars 2017 sur <http://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2016-07/cp160074fr.pdf>

33. Marjorie Moya pour ENAR dans l'Étude « Forgotten Women » (Mai 2016), dernière consultation le 30 mars 2017 sur http://www.enar-eu.org/IMG/pdf/forgotten_women_report_france_-_final.pdf

34. Abdallah Zekri « Depuis l'attentat de Nice, l'islamophobie, via la cyber-haine en forte progression » (24 juillet 2016), dernière consultation le 30 mars 2017 sur <https://oumma.com/depuis-lattentat-de-nice-lislamophobie-via-la-cyber-haine-en-forte-progression/>

surprise. La « lepénisation » des mentalités est une réalité et la conséquence directe du racisme rampant au sein de la société française, hérité de l'époque coloniale, mais aussi du poids et du pouvoir de l'idéologie d'extrême droite. Comme le montre la cartographie plus haut (avec l'aimable autorisation de <http://lahorde.samizdat.net>), l'extrême droite est loin d'être un groupe marginal : elle représente un mouvement structuré avec ses acteurs institutionnels comme le Front National, ses théoriciens, ses bras armés, ses organes de presse et ses bailleurs de fonds.

Des mécanismes traditionnels sont en œuvre pour promouvoir l'islamophobie en France. Depuis l'installation de la population française musulmane au début des années 1970, et la visibilité croissante de ses citoyens des générations suivantes, et étant donné la thèse discréditée de la supériorité d'une race sur les autres, l'identité, la culture, les valeurs et, plus tard, le terrorisme, ont été constamment utilisés pour légitimer le discours raciste dirigé contre les musulmans, qu'ils soient nouveaux immigrés ou établis depuis plusieurs générations.

La laïcité est l'archétype des lois qui ont été perverties dans le but d'exclure les musulmans et de mettre en œuvre des lois d'exception. Adoptée en 1905 afin de séparer la religion de la politique et de garantir la neutralité de l'État, elle a été rappelée comme prétexte, dans les années 1980, pour mettre un frein à la visibilité des musulmans, avec l'argument de la nécessité de neutralité de l'espace public et de protection vis-à-vis de la visibilité religieuse.

Cependant, ceci est allé à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la loi. Ce qui est aujourd'hui utilisé sous le terme de « laïcité » par la gauche et la droite pour combattre légalement la liberté religieuse des musulmans est en fait la « nouvelle laïcité » conceptualisée par le député LR François Baroin, en 2003. Dans son rapport « Pour une nouvelle laïcité » remis au Premier ministre de l'époque, Jean-Pierre Raffarin, Fran-

çois Baroin estime que la cible de cette nouvelle laïcité est la visibilité croissante des musulmans, après avoir « remporté la bataille contre le catholicisme ». Conscient que la restriction de l'expression religieuse dans l'espace public est une violation manifeste de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, de l'article 9 de la Convention européenne sur les droits humains et même, de la Constitution française, François Baroin conclut son rapport en affirmant qu'à un certain point, « laïcité et droits humains sont incompatibles »³⁵.

La montée de la « gauche identitaire »

Le détournement continu de la laïcité à des fins idéologiques et politiques a incité l'Observatoire officiel de la laïcité à la confrontation directe avec le Premier ministre Valls, suivant le #NousSommesUnis, un appel signé par le directeur de l'Observatoire, Jean-Louis Bianco et plusieurs organisations et activistes musulmans.

Au cours de la nuit des attentats du 13 novembre, Samuel Greybowski – qui avait fondé l'ONG interreligieuse Coexist – a lancé sur Twitter le hashtag #NousSommesUnis, devenu viral et ayant rallié plusieurs milliers de personnes. L'appel a été alors rapidement transformé en un texte invitant les Français à l'unité face au terrorisme. Parmi les signataires, se trouvaient des individus et des organisations représentant l'ensemble des religions – catholiques, musulmans, protestants, juifs.

Le site noussoyonsunis.com souligne qu'« un piège a été placé pour nous ! Nous devons refuser d'y succomber ! La division, la dénonciation, la stigmatisation, sont au cœur de ce piège sournois. Chaque fois que nous nous empressons de désigner les coupables de ce crime – ce dont seuls les auteurs sont coupables – nous

³⁵ « Pour une nouvelle laïcité », François Baroin (Juin 2003), dernière consultation le 12 novembre 2016 sur <http://www.voltairenet.org/rubrique506.html?lang=fr>

tombons dans le piège d'une division programmée et orchestrée »³⁶.

En dépit de son succès dans les communautés et le ralliement de l'opinion publique qu'il a suscité, le Premier ministre Manuel Valls a dénoncé cet appel au motif qu'il a permis à des activistes musulmans auxquels il est opposé de signer cette tribune.

Valls n'a pas été le seul à attaquer l'initiative « Nous Sommes Unis » ; il a été rejoint par les traditionnels défenseurs du fondamentalisme laïc, qui va de la gauche identitaire (partisans de l'assimilation totale et anticléricalisme) à l'extrême droite et aux lobbies pro-israéliens, comme le Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF) et l'American Jewish Committee. Tous ont été d'accord pour exclure certains représentants musulmans, accusés de fondamentalisme ou d'appartenir aux Frères Musulmans.

Durant un dîner du CRIF, lobby sioniste français, le Premier ministre Manuel Valls a déclaré que « l'Observatoire de la Laïcité – placé sous [sa] responsabilité – ne doit pas déformer la réalité de la laïcité. Il doit être au clair avec les appels à signer : vous ne pouvez signer des pétitions, même celles qui condamnent le terrorisme, avec des organisations dont j'estime qu'elles contribuent à un climat nauséabond, ce n'entreprend pas possible »³⁷.

Des commentateurs politiques, de droite comme de gauche, ont compris cette déclaration comme une attaque contre les activistes musulmans qui ont signé cet appel à la suite du directeur de l'Observatoire. En outre, Valls a pris parti pour Elizabeth Badinter, qui avait déclaré le 6 janvier que « l'on ne doit pas craindre d'être qualifié d'islamophobe ». Des propos qui ont conduit à la réponse suivante du rapporteur de

l'Observatoire : « Un travail pédagogique de trois ans détruit par une interview ».

Jean-Louis Bianco a mis un terme à la controverse d'abord en refusant de démissionner comme le demandaient Manuel Valls et son entourage, puis en rappelant avec fermeté qu'il n'y a « pas deux versions de la laïcité, l'une avant et l'autre après l'Islam »³⁸.

Étant donné le peu d'actions entreprises par le gouvernement et les critiques virulentes des initiatives officielles, comme celle de l'organisme antiraciste public DILCRA, qui a promu #TousUnis-ContreLaHaine, les activistes comptent désormais sur l'autonomie politique et l'auto-responsabilité.

Beaucoup ont conclu que les tentatives de l'État français pour traiter le problème du racisme n'étaient pas suffisamment sincères mais, au contraire, conçues pour annihiler les efforts des groupes radicalisés de s'engager dans la sphère politique et dans l'activisme pour apporter par leurs propres moyens le changement.

Les réponses institutionnelles au racisme sont discréditées par l'écrasante majorité des groupes radicalisés, et sont qualifiées d'antiracisme « moral » – c'est-à-dire, sur une condamnation morale sans l'appui de lois contraignantes ou d'affaires et de coupables portés en justice.

Un « camp de décolonisation » a ainsi été monté à l'été 2016 afin de permettre aux minorités africaines et arabes de partager un espace commun, d'échanger et d'apprendre comment étendre la lutte contre le racisme. L'événement, qui avait été réservé aux « seules personnes radicalisées », devait être une plateforme pour l'émancipation, l'auto-détermination et le renforcement de ceux qui sont quotidiennement visés par les discours de haine, la discrimination, la violence policière et l'exclusion structurelle.

36. Nous Sommes Unis, (15 novembre 2016), dernière consultation le 12 novembre 2016 sur <http://nous-sommes-unis.com/>

37. « Valls s'attaque à l'Observatoire de la Laïcité et se fait rabrouer », LCI (19 janvier 2016), vérifié le 26 novembre 2016 sur <http://www.lci.fr/politique/valls-sattaque-a-lobservatoire-de-la-laicite-et-se-fait-rabrouer-1502029.html>

38. Marie Malzac « "Il n'y a qu'une seule laïcité", rappelle Jean-Louis Bianco » (5 février 2016), <http://www.la-croix.com/Urbi-et-Orbi/Actualite/France/Il-seule-laicite-rappelle-Jean-Louis-Bianco-2016-02-05-1200737930>

Identité nationale

Les débats sur l'identité nationale sur le dos des Français musulmans ont eu des effets à la fois profonds et violents, tant au niveau local que national. La ville de Nice, qui abrite l'une des plus importantes communautés originaires d'Afrique du Nord, est aussi la plaque tournante de ce que l'on appelle communément la « droite identitaire ». Son maire, Christian Estrosi, a fait les gros titres à plusieurs reprises avec des déclarations comme « une troisième guerre mondiale est déclarée par une cinquième colonne islamique »³⁹.

Robert Ménard, un autre maire – de Béziers – est devenu célèbre depuis qu'il a quitté Reporters Sans Frontières pour s'engager en politique, à l'extrême droite, et remporté les élections municipales de 2012. Il a suscité le scandale après avoir déclaré qu'il avait établi une liste d'élèves musulmans dans sa ville – ce pour quoi il a été acquitté. En fervent supporter et défenseur des idées d'extrême droite, ses apparitions publiques sont synonymes de positions hostiles contre les musulmans les immigrés et les réfugiés.

Dans un environnement déjà hostile, le maire de Béziers a lancé sa campagne de peur particulièrement profitable « Les migrants dans notre centre-ville », dont le message explicite montre que Béziers est envahie par les Noirs et les Arabes. Ce refus d'accueillir les réfugiés s'exprime dans les statistiques relatives au traitement de ceux présents en France et faisant face au harcèlement quotidien par la police, dont des mineurs auxquels est dénié le droit à la protection. Selon les cinéastes activistes de Radical Cinéma, la Croix-Rouge française a rejeté 9 mineurs sur 10 sur des critères purement arbitraires.

Dans l'ensemble, la France a accueilli moins de migrants ou de réfugiés que le reste de l'Eu-

rope. Selon les chiffres publiés par l'Office pour la protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), la France a accueilli seulement 10 000 Syriens sur les 5 millions qui ont fui leur pays.

Malgré la faiblesse de ces chiffres faibles et le mauvais accueil qui leur est généralement réservé, le discours public sur les réfugiés et les migrants est encore plus violent. Le FN joue un rôle moteur traditionnel en termes de rejet de personnes de couleur mais un niveau inédit a été atteint quand son vice-président, Florian Philippot, s'est refusé à condamner le discours haineux qui les vise sur les réseaux sociaux. Interrogé sur son éventuel soutien à ce discours raciste, il a répondu que « culpabiliser les Français est un peu facile. Les élites françaises le font depuis 30 ans en disant « Vous êtes racistes parce que vous refusez l'immigration ». (...) Les Français sont fatigués d'être sans cesse culpabilisés »⁴⁰.

Cette position n'est d'ailleurs plus l'apanage de l'extrême droite. Le parti de droite classique a adopté une position similaire quand son président, Nicolas Sarkozy, a avancé que seuls « 5% des migrants ont vocation à rester en France »⁴¹, un chiffre qui contredit celui de la ministre du Logement, Emmanuelle Cosse, qui avait annoncé que « 80% des migrants sont éligibles au droit d'asile ».

Même au sein de la gauche, le Premier ministre Manuel Valls a souligné « l'opposition de la France » à un « mécanisme permanent de relogement »⁴² entre pays européens.

40. « Propos racistes sur les migrants : Florian Philippot tombe le masque », Politis (28 octobre 2016) sur <http://www.politis.fr/articles/2016/10/propos-racistes-sur-les-migrants-florian-philippot-tombe-le-masque-35678/>

41. « C à Vous », « Pour Sarkozy, seuls 5% des migrants de la "jungle" de Calais sont éligibles au droit d'asile en France », France Télévision (le 24 octobre 2016), dernière consultation le 24 novembre 2016 sur http://www.francetvinfo.fr/politique/les-republicains/primaire-de-la-droite/video-pour-sarkozy-seuls-5-des-migrants-de-la-jungle-de-calais-sont-eligibles-au-droit-d-asile-en-france_1888065.html

42. « France not favourable to Germany's refugee proposal », Radio France International, (13 février 2016) dernière consultation le 15 décembre 2016 sur <http://en.rfi.fr/france/20160213-france-not-favourable-germany-s-refugee-proposal-says-french-pm>

39. « Estrosi dénonce des "cinquièmes colonnes" islamistes en France », France 3 (26 avril 2016) dernière consultation le 27 novembre 2016 sur http://www.francetvinfo.fr/faits-divers/terrorisme/attentat-dejoue-a-paris/video-estrosi-denonce-des-cinquiemes-colonnes-islamistes-en-france_887303.html

Le discours raciste auquel les musulmans sont confrontés tous les jours dispose régulièrement de plateformes dans les médias publics et privés, et dans la politique. Un exemple d'islamophobie médiatique et de traitement biaisé qui rapportent est parfaitement illustré par le polémiste conservateur Éric Zemmour. Après s'être fait un nom pour ses positions ouvertement islamophobes, misogynes et xénophobes sur la radio RTL et via ses essais qui caracolent généralement en tête des ventes en librairie, il a été reconnu coupable d'« incitation à la haine contre les musulmans » et condamné à verser 3000 euros d'amende suite à un entretien accordé au quotidien italien, *Corriere della Sera*.

Cette condamnation, avec celle de 2011 (pour avoir déclaré l'année précédente que « la plupart des voyous sont Noirs et Arabes »), n'ont pas conduit les médias à le boycotter comme il l'aurait été si son discours avait été dirigé contre d'autres communautés. Son employeur régulier, RTL, l'a conservé à l'antenne pour sa chronique quotidienne et il a été invité à la télévision pour promouvoir son dernier ouvrage qui cible les musulmans comme une minorité malvenue.

Le cas d'Éric Zemmour est loin d'être isolé. Plusieurs personnalités ont gardé leur poste à la radio ou à la télévision publiques alors qu'ils alimentent continuellement le public avec leur rhétorique raciste. Il en va ainsi d'Alain Finkelkraut, célèbre philosophe autoproclamé, qui a nourri l'islamophobie depuis la fin des années 1980. Le clash des identités en France demeure sa spécialité. Dans son best-seller *L'identité malheureuse*, publié en 2011, il se focalise sur la menace inhérente représentée par les musulmans de France, l'impossibilité qu'ils auraient à s'intégrer et la prétendue haine ancrée des musulmans envers les valeurs de la France. Outre une émission de radio hebdomadaire sur France Culture – une radio publique – il est parvenu à entrer à l'Académie française. La désignation d'un islamophobe notoire n'a suscité aucune controverse chez les élites du pays.

Société civile, évaluation politique et initiatives entreprises pour conter l'islamophobie

La Coordination contre le racisme et l'islamophobie (CRI) est l'une des plus anciennes associations à traiter spécifiquement du problème de l'islamophobie.

Nombre de réunions publiques ont été organisées durant 2016 pour dénoncer et critiquer l'action insuffisante du gouvernement. L'Association de lutte contre le racisme et l'islamophobie (ALCIR) a organisé sa réunion d'automne dans la foulée de la polémique du burkini ; ses participants, du sociologue Saïd Bouamama au Collectif des Enseignants pour l'Abrogation de la Loi de 2004, ont brossé un même tableau d'un racisme structurel qui ne peut être combattu que par la mobilisation des associations sur le terrain et à l'écart des grosses artilleries.

La résistance contre l'islamophobie est active mais manque de ressources en plus de devoir affronter l'hostilité des agents de l'Etat

D'un autre côté, les organisations étudiantes se sont mobilisées avec une série de conférences, malgré la censure d'État comme l'a subie l'Université d'Évry quand une conférence sur la brutalité policière et l'islamophobie a dû être annulée.

Les étudiants de Science Po ont pour leur part organisé un « hijab day »⁴³ afin de déconstruire la diabolisation permanente des femmes voilées. Bien que critiquée par les traditionnels défenseurs de l'islamophobie, cette journée a été

43. Elvire Camus, « Hijab Day à Sciences Po : « Je ne pensais pas que c'était à ce point électrique » », Le Monde (20 avril 2016) dernière consultation le 21 décembre 2016 sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/04/20/le-hijab-day-organise-a-sciences-po-pour-sensibiliser-sur-le-voile-divise_4905430_3224.html

plutôt bien accueillie et a permis de soulever le problème de l'exclusion systématisée des femmes voilées en France. L'initiative avait été lancée suite aux déclarations de la ministre des droits de la Femme, Laurence Rossignol, pour qui les femmes voilées sont comparables aux « nègres américains qui étaient pour l'esclavage ».

Farhad Khosrokhavar, directeur des études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), a précédemment déclaré : « nous avons choisi de diaboliser le voile islamique »⁴⁴. D'un autre côté, des étudiants ont répliqué à la volonté du Premier ministre d'interdire le port du voile à l'université avec le hashtag #VraisProblemesUniversite⁴⁵, afin de dénoncer sa fixation sur le hijab aux dépens de manque de moyens financiers et matériels dans les facultés.

L'Initiative euro-musulmane pour la cohésion sociale (EMISCO), basée à Strasbourg, a agi quant à elle au niveau des institutions internationales (comme l'OSCE) pour les sensibiliser au problème de l'islamophobie et offrir aux activistes une scène leur permettant de confronter et de traiter directement avec les autorités françaises. Accompagnée d'une coalition d'ONG européennes (ENAR, FEMYSO ou EFOM), EMISCO est actuellement en discussions avec David Friggieri, le coordinateur de la Commission européenne contre la haine antimusulmane⁴⁶.

Le Conseil pour la justice, l'égalité et la paix (COJEP) a lancé sa « Conférence nationale sur l'is-

lamophobie »⁴⁷ qui vise à devenir une plateforme pour des activistes et des associations similaires et pour mobiliser des volontaires sur le terrain.

La contre-attaque en ligne est certainement la plus agressive et la plus visible pour l'instant. Plusieurs sites d'informations alternatifs ont été lancés dans le but proclamé de donner la voix aux sans-voix, de déconstruire le mythe de l'ennemi intérieur pour au final banaliser la présence des musulmans comme citoyens à part entière.

En réaction à leur diabolisation constante par les médias et les agressions qu'elles ont subies en conséquence, les mosquées françaises ont organisé une journée nationale « portes ouvertes » pour inviter les gens d'autres confessions ou croyances à rencontrer le personnel, répondre à leurs interrogations et lever tout doute sur leur mission et ce qu'il se passe dans leur enceinte. Abdembi El Hamraoui, depuis 17 ans imam de la mosquée de Colomiers, a déclaré que « tous ceux qui veulent mieux comprendre l'Islam sont les bienvenus. Rassembler les gens permet de dépasser la psychose »⁴⁸.

Lancé par la journaliste Nadia Henni Moulai, le site d'informations alternatif meltingbook.com entend offrir une « autre voix » et une plateforme aux « profils inspirants, des réalisations pour les jeunes et un contre-discours aux médias français classiques »⁴⁹. Dans un créneau similaire mais davantage focalisé sur les sujets politiques et engagé dans la promotion d'un « halal way of life qui va au-delà de la question de la consommation de viande »⁵⁰, LeMuslimPost.com enregistre déjà chaque jour un millier de visiteurs uniques et ambitionne de devenir le premier média en ligne sur les toutes les questions franco-musulmanes.

44. Émilie Lanez, « En France, "on a choisi de diaboliser le foulard islamique" », Le Point, (12 janvier 2016), dernière consultation le 22 décembre 2016 sur http://www.lepoint.fr/politique/en-france-on-a-choisi-de-diaboliser-le-foulard-islamique-12-01-2016-2009177_20.php

45. Émilie Millez « #VraisProblemesUniversite, la réplique des étudiants aux propos de Valls sur le voile », Le Monde (14 avril 2016), dernière consultation le 22 décembre 2016 sur http://www.lemonde.fr/campus/article/2016/04/14/vraisproblemesuniversite-la-replique-des-etudiants-aux-propos-de-valls-sur-le-voile_4902223_4401467.html

46. « European Commission Fundamental Rights Agency "EU Commission appoints Coordinators on combating antisemitism and anti-Muslim hatred" » (1^{er} décembre 2015), dernière consultation le 21 décembre 2016 sur http://ec.europa.eu/justice/newsroom/fundamental-rights/news/151201_en.htm

47. COJEP, « Les assises contre l'islamophobie » (12 novembre 2016) dernière consultation le 10 décembre 2016 sur <http://cojep.fr/conference-les-assises-contre-lislamophobie-lyondecines/>

48. La Dépêche « La mosquée n'a rien à cacher » (24 février 2016) dernière consultation le 10 décembre 2016 sur <http://www.ladepeche.fr/article/2016/02/24/2283206-la-mosquee-n-a-rien-a-cacher.html>

49. Nadia Henni Moulai interview, 24 décembre 2016

50. Interview with Frederic Geldhof, 24 décembre 2016

Un autre site est en train de s'imposer comme référence dans les informations sur les mosquées : Dômes & Minarets. Selon son fondateur, Brahim Zardoua, le site a été créé pour déconstruire « l'image effrayante véhiculée par les mosquées dans l'opinion publique, à cause de la désinformation et de la propagande des fascistes ». En 2017, Zardoua veut développer le site en le rendant « un peu plus généraliste pour couvrir autant que possible les informations franco-musulmanes »⁵¹.

CONCLUSION: RECOMMANDATIONS POUR POLITIQUES ET ONG

Combattre l'islamophobie est forcément un long et fragile chemin. Nous recommandons alors que les Français remplissent leurs obligations en matière de protection des droits humains et des libertés civiles, en :

- levant l'état d'urgence ;
- interdisant l'utilisation de « Livres blancs » qui n'ont aucune assise légale mais qui restent utilisés pour violer les droits fondamentaux sous couvert de guerre contre le terrorisme ;
- appliquant la laïcité et en opérant une stricte séparation entre l'État et les affaires religieuses. L'État français doit arrêter d'interférer dans les affaires musulmanes et, plutôt, faciliter pour les musulmans la création de mosquées autonomes et sous total contrôle de la communauté ;
- lançant une évaluation nationale sur les effets de l'interdiction du voile religieux en 2004 pour des élèves qui ont dû arrêter de fréquenter l'école publique et pour comprendre ce que ressentent celles qui sont obligées de retirer leur hijab avant de pénétrer dans l'établissement ;
- abrogeant la loi de 2004 interdisant le voile islamique ;
- abrogeant la loi de 2010 interdisant la burqa, déclarée anticonstitutionnelle mais appliquée pour motifs sécuritaires ;
- abrogeant la circulaire Châtel interdisant aux mères voilées d'accompagner les élèves en sorties scolaires ;
- évaluant les conséquences de l'état d'urgence sur les innocents visés ;
- mettant à jour la loi de 1972 sur la discrimination, en incluant l'islamophobie ;
- formant les fonctionnaires, notamment les magistrats et les personnels en charge de l'application des lois, de l'éducation et des services sociaux, aux réalités de l'islamophobie, au devoir qui leur incombe de la combattre et sur ses effets tant sur les individus que sur la cohésion nationale ;
- mettant fin au financement public des nouveaux organes de presse promouvant l'islamophobie ;
- donnant aux victimes d'islamophobie les moyens de faire face à la discrimination et aux discours haineux, via des formations organisées par l'État ;
- mettant la pression sur des réseaux sociaux comme Facebook et Twitter pour qu'ils luttent efficacement contre les discours de haine envers les musulmans ;
- mettant à jour les manuels scolaires pour y inclure la contribution historique des musulmans à la France ;
- poursuivant les entreprises coupables de discrimination.

CHRONOLOGIE

Janvier

- **01/01/16 :**
 - La mosquée de Vitrolles intente un procès pour incendie volontaire
 - Un homme attaque un militaire posté devant la mosquée de Valence
- **06/01/16 :** Elizabeth Badinter : « On ne devrait pas avoir peur d'être qualifié d'islamophobe ».

51. Brahim Zardoua interview, 25 décembre 2016.

- **07/01/16** : Des pieds de cochon sont lancés à l'intérieur de la mosquée de Perpignan
- **09/01/16** : Le maire de Beaucaire est poursuivi pour avoir exigé la fermeture des commerces après 23 heures. La mesure visait les propriétaires musulmans d'épiceries.
- **10/01/16** : L'émission satirique « Groland » diffuse une vidéo qui raille l'ancienne rappeuse convertie à l'Islam Diam's, pour être vêtue d'un hijab : « I f*ck you under my niqab »
- **13/01/16** :
 - Le Sénat tient une audience sur « l'organisation, l'établissement et le financement de l'Islam en France et de ses lieux de culte »
 - Une tête de sanglier est lancée dans une mosquée en Corse
 - Bernard Cazeneuve, le ministre de l'Intérieur, dissout 3 organisations islamiques à Lagny-sur-Marne
- **19/01/16** :
 - Bernard Cazeneuve : « Les actes antimusulmans ont triplé et atteint le nombre de 400 en 2015 » (inclut seulement les procès et les déclarations à la police, pas les différends administratifs comme la discrimination)
 - 3 enfants ont été agressés et reçus des injures raciales par un parent d'élève d'une autre école, qui les a menacés de forcer la porte de leur maison en l'absence de leurs parents
 - Tags racistes sur la mosquée de Blois
- **28/01/16** : Un tribunal acquitte l'assassin d'un musulman en 2015 après l'avoir déclaré « irresponsable »

Février

- **01/02/16** : La Ligue française des droits de l'Homme (LDH) publie un texte appelant à annuler la réforme constitutionnelle, qui inclut la déchéance de la nationalité pour les binationaux convaincus d'actes de terrorisme et la permanence de l'état d'urgence
- **02/02/16** : la Commission nationale consul-

tative sur les droits de l'Homme publie son rapport sur le racisme

• 09/02/16 :

- Bernard Cazeneuve, le ministre de l'Intérieur, reconnaît que la police a eu tort d'effectuer une descente à la mosquée d'Aubervilliers
- Une mère musulmane est agressée devant l'école de son enfant

Mars

Bernard Cazeneuve, le ministre de l'Intérieur, déclare être favorable aux cours de religion dans la région Alsace-Lorraine

Mai

- **01/05/16** : La LDH célèbre la mémoire de Brahim Bouarram, jeté dans la Seine par des militants du Front National

Juin

• 30/06/16 :

- Enquête IFOP : La communauté gay et la tentation Le Pen
- Un senior musulman verbalement et physiquement agressé à Rouen

Juillet

- **14/07/16** : Attentat au poids lourd à Nice
- **26/07/16** : Un prêtre est assassiné à Saint-Étienne-du-Rouvray

Août

- **16/08/16** : Enquête IFOP : « Comment les catholiques perçoivent l'Islam »

Octobre

- **03/10/16** : L'Observatoire de la Laïcité publie un rappel sur ce qui est et n'est pas légal dans l'État français
- **13/10/16** : Enquête IFOP sur la place accordée à l'Islam dans les débats publics et la campagne présidentielle

Novembre

- Gilles Kepel publie un long article « La Gauche et l'Islam » dans lequel il accuse la gauche d'être trop complaisante avec l'Islam
- Le dirigeant de l'une des associations antiracistes les plus anciennes, la LICRA,

exprime son opposition à l'usage du terme « islamophobie », dont il nie l'existence : « C'est une honte »

Décembre

- **17/12/16** : La mosquée de Château Thierry est la cible d'un incendie volontaire

En 2016, la France est en état de choc, après une vague d'attentats terroristes et notamment ceux de novembre 2015, qui avaient fait plus de 130 morts et 200 blessés. D'autres attaques ont été menées l'été suivant, comme à Nice le 14 juillet – qui a causé 86 victimes – ou à Magnanville, qui a ôté la vie à deux agents de police le mois précédent.

Dans un pays où l'islamophobie constitue un défi social de poids depuis trente ans, il était attendu que le racisme rampant, combiné aux actes terroristes et à un modèle socioéconomique en lambeaux, se traduirait par une déferlante d'agressions à l'égard d'une minorité perçue comme un corps étranger et qui ne peut être intégré, même après quatre générations.

La discrimination structurelle contre les musulmans a été démontrée par l'Institut national des études démographiques (INED), qui a conclu que l'intégration était « une voie à sens unique » et que les immigrés sont systématiquement mis de côté malgré leurs efforts pour s'intégrer.

Sous l'état d'urgence – toujours en vigueur – plus de 4 000 interventions policières ont été menées mais seulement 6 d'entre elles ont débouché sur une enquête pour terrorisme. L'ONG française Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie (CRI), avec Amnesty International et Human Rights Watch, ont dénoncé le ciblage délibéré des musulmans et l'inefficacité de la stratégie antiterroriste des autorités. Des positions qui ont été corroborées par un document des services de renseignements français qui a fuité, dans lequel le gouvernement est instamment prié de changer de stratégie et de mettre fin à la stigmatisation des musulmans.

Dans un climat de peur et de tensions exacerbées, la haine envers les musulmans a atteint son sommet lors de la controverse estivale sur le « burkini », au cours de laquelle plusieurs villes balnéaires ont interdit l'accès des plages aux femmes vêtues de ce vêtement. La polémique a libéré le discours antimusulman non seulement chez les traditionnels tenants de l'islamophobie, mais aussi parmi les candidats à la présidentielle de 2017.

L'attentat de Berlin sur un marché de Noël en décembre 2016 n'a pour l'instant pas entraîné de représailles islamophobes, contrairement aux conséquences de l'attaque de Cologne : la tribune de Kamel Daoud dans le New York Times, où il affirmait que les Arabes musulmans avaient un problème de sexisme, a reçu de féroces critiques de la part d'intellectuels.



ANKARA • İSTANBUL • WASHINGTON D.C. • KAHİRE

www.setav.org